



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU
lundi 11 juillet 2016**

Convocation du Conseil Municipal

du

11/07/2016

—

—

Le Conseil Municipal d'AURAY (56) est convoqué, pour une session qui s'ouvrira le 11/07/2016 à 19 HEURES 00 à la Mairie ; Une convocation comportant l'ordre du jour est adressée individuellement à chaque Conseiller.

Fait à AURAY, le

Le Maire,

M. DUMOULIN

ORDRE DU JOUR

~~~~~

1- DST - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE -  
AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE MARCHÉ P.5

2- DF - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L' ASSOCIATION MOD  
KOZ TROPHEE SAN STEN P.8

## SEANCE ORDINAIRE DU

11/07/2016

**Le lundi 11 juillet 2016 à 19 HEURES 00**, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 05 juillet 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de M. DUMOULIN Jean, Maire.

La séance a été publique.

### **Etaient Présents à la présente délibération :**

M. Jean DUMOULIN, M. Gérard GUILLOU, Mme Pierrette LE BAYON, M. Azaïs TOUATI, Mme Valérie ROUSSEAU, M. Jean-Yves MAHEO, M. Joseph ROCHELLE, M. Ronan ALLAIN, Mme Mireille JOLY, Mme Valérie VINET-GELLE, M. Patrick GOUEGOUX, Mme Fabienne HOCHET, M. Armel EVANNO, M. Jean-Claude BOUQUET, Mme Annie RENARD, M. Jean-Michel LASSALLE, Mme Marie-Joëlle MIRSCHLER, M. Guy ROUSSEL, Mme Marie-Noëlle POMMEREUIL, M. Roland LE SAUCE, Mme Joëlle MARTINEAU, M. François GRENET, M. Jean-Pierre GRUSON, Mme Nathalie BOUVILLE, M. Yazid BOUGUELLID

### **Absents excusés :**

Mme Aurélie QUEIJO (procuration donnée à M. Jean-Yves MAHEO), Mme Françoise NAEL (procuration donnée à Mme Marie-Joëlle MIRSCHLER), M. Maurice LE CHAMPION (procuration donnée à M. Gérard GUILLOU), Mme Marina LE ROUZIC (procuration donnée à M. Ronan ALLAIN), M. Laurent LE CHAPELAIN (procuration donnée à M. Joseph ROCHELLE), Mme Kaourintine HULAUD (procuration donnée à Mme Marie-Noëlle POMMEREUIL), Mme Emmanuelle HERVIO (procuration donnée à M. Guy ROUSSEL), M. Benoît GUYOT.

**Secrétaire de séance : M. Azaïs TOUATI**

## **1- DST - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE MARCHÉ**

M. Jean-Yves MAHEO, 5ème Adjoint, expose à l'assemblée :

L'avenue du Général De Gaulle a fait l'objet de travaux d'effacement des différents réseaux sous la partie nord de l'avenue De Gaulle.

Une deuxième phase va débiter.

Elle consiste à réaliser les travaux de surface et à redistribuer les espaces afin d'optimiser la circulation et d'associer des matériaux de qualité à l'aménagement.

Les travaux porteront sur la partie nord de l'Avenue de Gaulle du giratoire de la Légion d'Honneur au passage à niveau. Cette partie représente 500m de long sur une largeur moyenne de 17m pour une surface à traiter de 9500m<sup>2</sup>

L'Avenue de Gaulle fait partie des axes structurants de la ville d'Auray ( 8000 véhicules jour ) sa proximité avec la gare génère une circulation importante de piétons, de cycles et de bus. Ce trafic augmentera avec l'arrivée de la LGV et l'aménagement du PEM (pôle d'échange multimodal),

Les objectifs principaux du projet sont d'améliorer les traversées piétonnes, d'augmenter les places de stationnement, de créer des quais bus accessibles, de rendre les trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite et d'avoir une bande cyclable d'1m50 de part et d'autre de la voie comme indiqué dans l'article 20 de la loi « LAURE ».

### Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

Les caractéristiques essentielles du projet sont les suivantes :

- Il s'agit d'un marché public de travaux portant sur l'aménagement de l'avenue du Général De Gaulle, du giratoire de la Légion d'honneur au passage à niveau.

### Le montant prévisionnel des travaux :

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 490 000,00 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget sur l'opération d'équipement 13022.

### Procédure envisagée :

La procédure utilisée sera la procédure adaptée de l'article 27 du décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016.

Vu l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités territoriales, qui prévoit que la délibération du Conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Le groupe de travail des marchés publics émettra un avis.

Le Conseil municipal sera informé de l'attribution des marchés notifiés.

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

M. GUYOT

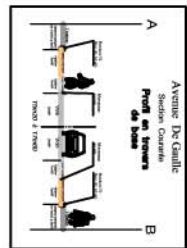
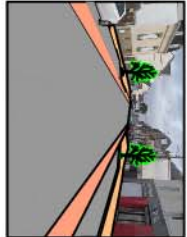
Le conseil municipal :

- AUTORISE le Maire à engager la procédure de passation du marché pour les travaux d'aménagement de l'avenue du Général De Gaulle, selon la procédure adaptée et conformément aux caractéristiques essentielles énoncées ci-dessus ;

- AUTORISE le Maire à signer le marché à venir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

# Avenue du Général De Gaulle

## Réaménagement des espaces après les travaux de réseaux



Envoyé à la Sous-Préfecture le 12/07/2016  
Compte-rendu affiché le 12/07/2016  
Reçu par la Sous-Préfecture le 12/07/2016

## **2- DF - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L' ASSOCIATION MOD KOZ TROPHEE SAN STEN**

M. Joseph ROCHELLE, 7ème Adjoint, expose à l'assemblée :

Par délibération en date du 29 mars 2016, le Conseil municipal a attribué les subventions aux associations 2016 pour un montant de 625 062,72 €.

Afin de faire face à des demandes en cours d'année, de nouveaux projets ou de nouvelles conventions validées, des provisions d'un montant total de 45 590 € figuraient dans ce montant. A ce jour, la somme restante est de 36 355 €.

En date du 1<sup>er</sup> juin, l'association MOD KOZ a déposé un dossier de subvention car elle organise le 20 et 21 août prochain une fête maritime sur la rivière d'Auray "TROPHEE SAN STEN" en collaboration avec la fête de l'huître de Locmariaquer.

Cette manifestation a pour but de valoriser le patrimoine navigant à la voile sur la rivière d'Auray, de Saint-Goustan à Locmariaquer et d'animer le Port de Saint-Goustan.

Le 20 août, différentes activités sont prévues :

- course de godilles dans le port de Saint-Goustan
- course d'aviron du Bono à Saint-Goustan
- course de voile/avirons de Locmariaquer à Saint-Goustan
- animations diverses dans le port de Saint-Goustan.

Après analyse, la commission des subventions réunie le 1 juillet 2016 propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association MOD KOZ.

*Vu l'avis de la commission des subventions du 1/07/2016*

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

M. GUYOT

Le conseil municipal :

- DECIDE au titre de l'année 2016 l'attribution une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association MOD KOZ.



Envoyé à la Sous-Préfecture le 12/07/2016  
Compte-rendu affiché le 12/07/2016  
Reçu par la Sous-Préfecture le 12/07/2016

A 19H20, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.

### **Signature des Présents en séance**

-----  
Monsieur DUMOULIN :

-----  
Monsieur GUILLOU :

-----  
Madame LE BAYON :

-----  
Monsieur TOUATI :

-----  
Madame ROUSSEAU :

-----  
Monsieur MAHEO :

-----  
Madame QUEIJO : ABSENTE (procuration donnée à M. MAHEO)

-----  
Monsieur ROCHELLE :

-----  
Madame NAEL : ABSENTE (Procuration donnée à Mme MIRSCHLER)

-----  
Monsieur ALLAIN:

-----  
Madame JOLY :

-----  
Madame VINET-GELLE :

-----  
Monsieur LE CHAMPION : ABSENT (Procuration donnée à M. GUILLOU)

-----  
Monsieur GOUEGOUX:

-----  
Madame HOCHET :

-----  
Monsieur EVANNO :

-----  
Monsieur BOUQUET :

-----  
Madame RENARD :

-----  
Monsieur LASSALLE :

-----  
Madame MIRSCHLER :

-----  
Monsieur GUYOT : ABSENT (Pas de procuration donnée)

-----  
Madame LE ROUZIC : ABSENTE (Procuration donnée à M. ALLAIN)  
-----

Monsieur LE CHAPELAIN : ABSENT (Procuration donnée à M. ROCHELLE)  
-----  
Monsieur ROUSSEL :  
-----  
Madame HULAUD : ABSENTE (Procuration donnée à Mme POMMEREUIL)  
-----  
Madame POMMEREUIL :  
-----  
Monsieur LE SAUCE :  
-----  
Madame MARTINEAU  
-----  
Monsieur GRENET :  
-----  
Monsieur GRUSON :  
-----  
Madame BOUVILLE  
-----  
Madame HERVIO : ABSENTE (Procuration donnée à M. ROUSSEL)  
-----  
Monsieur BOUGUELLID  
-----